

## PROCEDURE MISSION A L'ETRANGER HORS PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

5 Etapes à suivre :

### 1. IDENTIFIER LES RISQUES DU PAYS DE DESTINATION


Lorsque la mission à l'étranger est envisagée, il faut consulter le site du gouvernement sur les risques à l'étranger pour les identifier.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

## Rechercher un pays/destination

▼

Monde
Afrique
Amériques
Afrique du Nord / Moyen-Orient
Asie
Europe
Océanie



Consulter sur ce même site, l'onglet sécurité qui indique si la destination est :

- Formellement déconseillée (rouge)
- Déconseillée sauf raison impérieuse (orange)
- Vigilance renforcée (beige)
- Vigilance normale (vert)

**France Diplomatie**
Emplois et concours | Salle de presse | Archives et traités | Français

LE MINISTÈRE
POLITIQUE ÉTRANGÈRE
DOSSIERS PAYS
CONSEILS AUX VOYAGEURS
SERVICES AUX FRANÇAIS
VENIR EN FRANCE

Partager 
Imprim

🔔 Aidez-nous à améliorer encore notre service en répondant à notre enquête.

← Retour aux Conseils par pays/destination

REPRÉSENTATIONS FRANÇAISES

Dernière mise à jour le : 10 octobre 2022 - Information toujours valide le : 11 octobre 2022

▼ Ambassade de France en Ukraine

Dernière minute

Sécurité

Entrée / Séjour

Santé

Infos utiles

Voyages d'affaires

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.  
39, rue Reitarska  
1901 Kiev  
Tel : +380 44 590 36 00  
Courriel : [ambafrance-ukraine.kiev-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:ambafrance-ukraine.kiev-amba@diplomatie.gouv.fr)  
Site Web : <https://ua.ambafrance.org>  
Réseaux sociaux :

### Sécurité

Pour votre sécurité, inscrivez-vous sur   
Vérifiez que vous êtes bien assurés

Dans le nouveau contexte de sécurité en Ukraine, la plus grande prudence est recommandée.

Une cellule de crise a été ouverte à l'ambassade, joignable au 00 380 32 297 08

Ainsi que la rubrique Conseils aux voyageurs. Cette rubrique permet de connaître les risques liés au pays de destination, d'obtenir des conseils de circulation, contacts utiles, sanitaires...

## 2. RISQUES SANITAIRES



France Diplomatie

Emplois et concours | :

LE MINISTÈRE ▾ POLITIQUE ÉTRANGÈRE ▾ DOSSIERS PAYS ▾ CONSEILS AUX VOYAGEURS ▾ SERV

Partager

Aidez-nous à améliorer encore notre service en répondant à notre enquête.

[← Retour aux Conseils par pays/destination](#)

Dernière mise à jour le : **10 octobre 2022** - Information toujours valide le : **11 octobre 2022**

Dernière  
minute

Sécurité

Entrée /  
Séjour

Santé

Infos utiles

Voyages  
d'affaires

### Santé

Pour votre sécurité, inscrivez-vous sur Ariane

Vérifiez que vous êtes bien assurés

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Elles ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre hospitalier, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins.

Les vaccinations obligatoires et /ou recommandées doivent être réalisées avant le départ.

Pour cela vous devez vous rendre sur le site du CHU hôpitaux de Rouen :

Site de Santé Voyages, centre de vaccinations internationales et de conseils spécifiques en santé des voyageurs.

Le centre vous conseillera sur les vaccins à réaliser et vous propose un rendez-vous afin de faire les vaccins nécessaires au pays de destination.

<https://www.chu-rouen.fr/centre-de-vaccinations-internationales-sante-voyages/>



Santé-voyage est un centre de vaccination international et de conseils spécifiques en santé du voyageur. Cette consultation spécialisée vous renseigne de manière personnalisée sur les risques médicaux liés à votre voyage et sur leurs préventions : vaccins, prise de médicament à visée préventive (chimioprophylaxie contre le paludisme), mesures de protection...

Contact : **02 32 88 84 48** pour prise de rdv 8h30 à 16h30 (lundi et mercredi) ou de 8h30 à 17h (mardi et jeudi).

Les frais sont imputables sur la ligne de crédit de la structure qui organise le déplacement.

Un mail doit également être envoyé au médecin de prévention de l'INSA à l'adresse suivante :

[service-sante@insa-rouen.fr](mailto:service-sante@insa-rouen.fr)

Afin de l'informer de tout départ à l'étranger et de la destination, dans le but de permettre au médecin d'avoir tous les éléments nécessaires au suivi santé des agents lors des visites médicales périodiques.

### 3. SECURITE DU VOYAGEUR

Sur le site du gouvernement :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Enregistrer le voyageur sur le portail ARIANE : Obligation

ARIANE permet ainsi de :

- Recenser en situation de crise, les français déclarés présents dans une zone touchée
- Informers les ressortissants en les appelant directement ou par voie de message court (SMS)
- Contacter la personne désignée par l'utilisateur comme référente en France à prévenir en cas d'urgence, afin de donner, d'obtenir ou de récupérer les informations relatives au voyageur.

Cf. copie d'écran ARIANE ci-après

LE MINISTÈRE ▾ POLITIQUE ÉTRANGÈRE ▾ DOSSIERS PAYS ▾ CONSEILS AUX VOYAGEURS ▾ SERVICES AUX FRANÇAIS ▾ VENIR EN FRANCE ▾

#### Adoptez les bons réflexes avant et pendant votre voyage

Inscrivez-vous sur Ariane :  
pour votre sécurité,  
restons connectés

Téléchargez  
l'application Conseils  
aux voyageurs

Informez-vous  
des dernières alertes  
via Twitter

#### Préparez votre voyage avec nos fiches thématiques pratiques

- > [Vérifiez que vous êtes bien prêts : formalités administratives, assurances, argent, santé, etc. ;](#)
- > [Informez-vous sur la législation du pays ;](#)
- > [Consultez les conseils pratiques face aux risques : sanitaires, naturels, chimiques, etc. ;](#)
- > [Découvrez comment le consulat français peut vous accompagner sur place.](#)

#### 4. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA DIRECTION DE L'INSA de ROUEN

La demande d'autorisation auprès de la direction se fera lors de la transmission de l'ordre de mission (avec frais ou sans frais).

Cette demande sera transmise à la direction par courrier interne ou par mail :

[secretariat-direction@insa-rouen.fr](mailto:secretariat-direction@insa-rouen.fr)

L'autorisation sera accordée sous réserve que les étapes précédentes auront été réalisées.

Sur l'ordre de mission, les champs suivants devront être cochés sous réserve d'un déplacement dans un pays à risques (défini comme tel sur le site du Ministère des Affaires Etrangères) :

*Vous pouvez retrouver des exemples d'ordre de mission sur l'intranet cellule hygiène et sécurité rubrique missions à l'étranger*

Je reconnais avoir pris connaissance des risques éventuels liés à ce déplacement après consultation du site <http://www.risques.gouv.fr/risques-majeurs/identifier-les-risques-letranger> ) (+ capture d'écran de la carte fiche pays à envoyer au secrétariat du laboratoire, département ou service).

Je reconnais m'être enregistré sur le site ARIANE (<http://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane>) (+ capture d'écran à envoyer au secrétariat du laboratoire, département ou service).

Je reconnais être à jour de mes vaccins nécessaires pour séjourner dans le pays destination.

***L'ensemble de ces démarches pouvant prendre un certain temps, il est fortement conseillé d'anticiper les missions à l'étranger de deux mois afin de pouvoir répondre aux éventuelles demandes de complément d'information de la direction.***

***Document à transmettre à la direction pour accord sous réserve de la souscription à l'option multirisques business+ lors de la réservation des billets :***

- Ordre de mission avec frais ou sans frais

Le secrétariat de la structure organisant le déplacement devra conserver les captures d'écran (fiche carte pays et enregistrement ARIANE, ainsi que l'attestation de réalisation des vaccins le cas échéant.

## 5. ASSURANCE

Réservation des billets d'avion, effectuée par vos services, auprès du prestataire Jancarhier.

L'établissement a souscrit un contrat d'assurance multirisque auprès de la compagnie GRAS SAVOYE

Vous n'avez aucune démarche supplémentaire à effectuer.

*Attention tout agent restant sur place pour convenance personnelle en dehors de la période de mission devra prendre à ses frais une assurance.*